



« Tu feras signer par tes deux parents ! »

Chronique École octobre 2021

jeudi 28 octobre 2021, par [Cemea](#)

Et si à l'école, dans les salles des profs en particulier, nous n'entendions plus certaines phrases ! C'est autour de cette idée que s'organise cette chronique mensuelle : une idée toute faite à contredire, une affirmation si souvent répétée qu'elle s'ancre en nous sans réels fondements. Un temps pour s'arrêter sur ces phrases...pour les réfléchir, les questionner et ouvrir la discussion !

Ah, les joies de la rentrée ! Nombreux et nombreuses sont les parents qui sont heureux-ses de voir leurs enfants ou leurs adolescent-e-s retrouver le chemin de l'école. Mais, très vite, débarque à la maison son lot de tracas : achats de fournitures, cahiers à recouvrir, nouveaux horaires... sans oublier la farandole des formalités administratives à remplir par les parents. Autorisations, documents médicaux, fiches de renseignements, règlements, intentions pédagogiques par discipline... La saison des devoirs pour les parents est ouverte ! Et c'est souvent aux enfants d'endosser le rôle de facteur-trice. Dans certains cas, elles-ils doivent même s'organiser pour que leurs deux parents paraphent sous peine d'être sanctionné-e-s. S'il nous semble primordial que chaque parent puisse avoir accès à ces informations, cette responsabilité doit-elle incomber à l'enfant ? Et quand bien même, ces documents reviennent congrûment cosignés, une signature sur un morceau de papier ne suffit pas à attester que la communication est passée ou que les parents se sentent investi-e-s dans la scolarité de leur enfant.

Vous avez la possibilité de recevoir la Chronique École tous les mois dans votre boîte mail, pour cela il suffit d'écrire à ecole.cemea.be.

photo : Romain Dancre on Unsplash